



Mon notaire dévoile à des tiers une délibération d'héritage

Par **yvonart**, le **07/10/2013** à **18:40**

Bonsoir,

Je dois hériter de la maison de mon défunt Oncle, cette dernière est rachetée par la commune par droit de préemption. Le dossier est passé en délibération le 19 09-2013 et mon notaire a diffusé le courrier de délibération de la mairie à des tiers, en a-t-il le droit, cela ne relève-t-il pas du secret professionnel ?

Vous remerciant de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **moisse**, le **07/10/2013** à **19:07**

Bonjour,

Sachant que les séances du conseil municipal sont publiques, qu'on peut les enregistrer sur support audio/vidéo, que les comptes-rendu sont publics, on se demande bien où réside le secret professionnel.